



Pour diffusion immédiate

Sécurité routière

Québec doit donner aux municipalités la capacité de gérer les radars photo

Montréal, le 22 février 2012 – À l'occasion du dépôt aujourd'hui du projet de loi 57 sur l'encadrement de l'utilisation des radars photo, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) réitère ses préoccupations sur les enjeux de la sécurité routière et contrôle de la vitesse. « *Le ministre doit donner aux municipalités la pleine capacité de gérer les radars photo sur leurs territoires. Elles ont toute l'expertise et les compétences pour le faire. J'offre mon entière collaboration au ministre pour travailler en ce sens* », a déclaré le président de l'UMQ et maire de Rimouski, monsieur Éric Forest.

Les municipalités ont la responsabilité de près de 80 % de l'ensemble du réseau routier québécois, elles sont des partenaires incontournables dans ce dossier. Pour les municipalités, le contrôle de la vitesse est un enjeu majeur, particulièrement dans les quartiers résidentiels. De nombreuses données démontrent que c'est sur les routes municipales que se commet la grande majorité des excès de vitesse, et ce, sur des sites reconnus comme névralgiques. Il faut donc convenir que c'est sur ce réseau que doivent être installés les radars photo, si l'on veut atteindre des résultats tangibles pour réduire les accidents causés par les excès de vitesse.

Dès l'implantation des projets pilotes en 2007, et à plusieurs reprises au cours des dernières années, l'UMQ a endossé l'installation de radars photo, mais elle a également demandé que le gouvernement donne aux municipalités une latitude pour régler son usage sur leurs territoires.

En matière de sécurité routière, l'ensemble des municipalités traite près de trois millions de constats d'infractions par année par le biais des cours municipales, soit environ six fois plus que le ministère de la Justice. Cette décentralisation doit être maintenue pour les infractions relatives aux excès de vitesse constatés par radars photo. Cette option permettra d'administrer les contraventions à meilleurs coûts et dans des délais plus rapides et assurera que les fonds soient réinvestis afin d'améliorer le bilan routier des municipalités. En bout de piste, ce sont les citoyens qui bénéficieront de cette décentralisation, en profitant d'une justice de proximité mieux adaptée à leurs besoins.

L'UMQ a toujours favorisé une vision d'ensemble de l'enjeu de la vitesse et de la sécurité routière visant la promotion et la sensibilisation, l'environnement routier, la législation, les sanctions ainsi que le contrôle et la dissuasion. Elle est active dans tous les grands projets mis de l'avant par les gouvernements au cours des dernières années en ce qui a trait à la sécurité routière. L'UMQ participe aux travaux de la Table québécoise de la sécurité routière (TQSR) depuis sa mise en place en 2005.

À propos de l'UMQ

Depuis sa fondation en 1919, l'UMQ représente les municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec. Elle a pour mission de promouvoir le rôle fondamental des municipalités dans le progrès social et économique de l'ensemble du territoire québécois et de soutenir ses membres dans la construction de milieux de vie démocratiques, innovants et compétitifs. Sa structure, qui regroupe ses membres en caucus d'affinité : municipalités locales, municipalités de centralité, cités régionales, grandes villes et municipalités de la Métropole, est l'expression de toute la diversité et de la solidarité municipale québécoise. Ses membres comptent près de cinq millions de citoyennes et de citoyens qui représentent 80 % du territoire.

- 30 -

Source : **UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Renseignements : François Sormany
Directeur des communications
Tél. : (514) 282-7700, poste 265
Cellulaire : (514) 910-7272
fsormany@umq.qc.ca